



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 29 juillet 2015

Me Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800, Place Victoria, 2^{ième} étage

Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3924-2015 Phases 1 et 2
Demande de paiement de frais de l'ACIG
Notre dossier : 3070-0360**

Chère consœur,

Nous vous transmettons sous pli les documents suivants constituant la demande de paiement de frais de l'ACIG pour sa participation aux phases 1 et 2 du dossier mentionné en rubrique :

- Formulaire de demande de paiement de frais dûment complété et signé par le soussigné;
- Relevé des heures de Me Guy Sarault.

Veillez noter que nous considérons que notre participation à la phase 2 du dossier, pour laquelle un seuil maximum de 2 500\$ a été fixé pour les frais, a commencé, au plus tôt, le 28 mai 2015 par notre examen de la correspondance de la Régie et de la cliente sur la conférence préparatoire convoquée pour le 2 juin pour débattre des enjeux à traiter en phase 2 et 3 du dossier. Nous soumettons en conséquence que seules les entrées (7,6 heures ou 2 280\$) indiquées pour les dates du 28 mai et



suivantes dans le relevé des heures du soussigné devraient être considérées pour notre participation à la phase 2.

Quant aux entrées des 5 et 6 mai 2015 (2,5 heures ou 750\$) consacrées à l'examen de la requête, des pièces à son soutien et de la décision procédurale de la Régie ainsi qu'à la préparation de la demande d'intervention de l'ACIG, elles devraient selon nous être attribuées à la phase 1 car nous n'avons pas l'intention de participer aux phases 3 et 4 de ce dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT
GS/jk

c.c. : - Miller Thomson – a/s Me Louise Tremblay
- Gazifère Inc. – a/s Monsieur Jean-Benoit Trahan
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Darlene Prokop
- Madame Lucie Gervais

